

6.2

Réglementation et instructions générales

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Avis de consultation

Règlements concordants au Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages

- *Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif.*

(Voir section 7.2.1 du présent bulletin)

Avis de consultation

Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés

(Voir section 7.2.1 du présent bulletin)

6.2.2 Publication

Avis de publication

Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages

(Voir section 7.2.2 du présent bulletin)